

La présente décision
affichée le 02 février 2021
et transmise au représentant de l'État le 02 février 2021
est exécutoire depuis cette date.

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 28 JANVIER 2021 DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 28 janvier, à 9h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire,
dans la salle Kléber Loustau au Conseil départemental de Loir-et-Cher, à Blois,
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de la convocation : 21 janvier 2021

Présents : (15)

Collège Conseil régional Centre-Val de Loire : Pierre COMMANDEUR.

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER.

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER, Pierre LOUAULT.

Collège EPCI 41 : Malik BENAKCHA, Alain PROT, Philippe MERCIER, Régis SOYER, Henry LEMAIGNEN,
Pierre SOLON, Éric MARTELLIÈRE.

Collège EPCI 37 : Marc LEPRINCE, Claude BORDIER, Thierry BRUNET, Jocelyn GARCONNET.

Absents : (39)

Claude GREFF, Sabrina HAMADI, Valentino GAMBUTO, Pascal BIOULAC, Catherine LHÉRITIER, Jean-Marie
JANSSENS, Nicolas PERRUCHOT, Martine CHAIGNEAU, Jocelyne COCHIN, Isabelle RAIMOND-PAVERO,
Philippe MASSON, Nicolas HASLÉ, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN, Frédéric DEJENTE, Thibaut BOURGET,
Bernard ESPUGNA, Laurent ALLANIC, Roger LEROY, Michel GUIMONET, Hubert AZEMARD, Stéphane
LEROY, Karine MICHOT, Jean-Claude OMONT, Philippe BEHAEGEL, Martine TARTARIN, Marc ANGENAULT,
Jean-François CRON, Vincent MORETTE, Alain BENARD, Marc JONCHERAY, Jean-Claude GAUTHIER, Daniel
SANS-CHAGRIN, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Sylvia PASCAUD, Jean-Christophe GASSOT,
Patrick MICHAUD, Françoise THOMERE.

Personnes ayant donné pouvoir : (19)

Nicolas PERRUCHOT à Bernard PILLEFER

Joël NAUDIN à Bernard PILLEFER

Isabelle RAIMOND-PAVERO à Sylvie GINER

Sylvia PASCAUD à Sylvie GINER

Michel GUIMONET à Pierre COMMANDEUR

Hubert AZEMARD à Pierre COMMANDEUR

Jean-Marie JANSSENS à Philippe MERCIER

Bernard ESPUGNA à Philippe MERCIER

Laurent ALLANIC à Henry LEMAIGNEN

Roger LEROY à Henry LEMAIGNEN

Jocelyne COCHIN à Thierry BRUNET

Jean-François CRON à Thierry BRUNET

Philippe BEHAEGEL à Claude BORDIER

Daniel SANS-CHAGRIN à Claude BORDIER

Marc ANGENAULT à Jocelyn GARCONNET

Martine TARTARIN à Jocelyn GARCONNET

Patrick MICHAUD à Marc LEPRINCE

Jean-Claude OMONT à Marc LEPRINCE

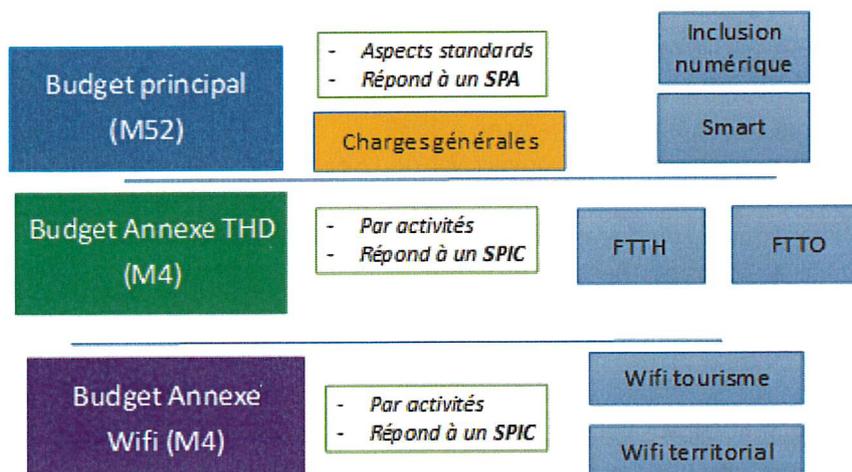
Claude GREFF à Eric MARTELLIÈRE

Pour : **34 (63 voix)** Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

Délibération n°4 : Budget Primitif 2021

Conformément au débat d'orientations budgétaires 2021 qui a eu lieu le 1er décembre 2020, il est présenté ci-après le Budget Primitif 2021 du budget principal (instruction comptable M52, géré en TTC) et des budgets annexes « Très Haut Débit » et « Wifi » (instruction comptable M4, géré en HT).

Rappel de la structure budgétaire



SPA : Service Public Administratif
 SPIC : Service Public Industriel et Commercial
 FttH : Fibre optique jusqu'à l'habitation
 FttO : Fibre optique jusqu'à l'entreprise

L'année 2021 s'inscrit dans le contexte suivant :

- Une accélération du rythme de déploiement du réseau fibre par Val de Loire Fibre. À fin 2020, 36 003 prises sont déployées sur notre territoire. Sur le plan budgétaire, le Syndicat devrait ainsi verser en 2021 des subventions au Délégitaire au titre des premiers établissements et des raccordements.
- Le renouvellement du marché de suivi de la délégation de service public.
- La perception des subventions de l'État. La convention de financement avec la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) a été signée courant 2020. Le Syndicat a réalisé fin 2020 une demande de versement au titre des montées en débit du Loir-et-Cher. En 2021, des demandes de versements au titre du FttH seront effectuées.
- La poursuite du déploiement du réseau Val de Loire Wifi public sur les sites touristiques et l'accélération de la mise en place des bornes territoriales financées dans le cadre de la DSP.
- La mise en place de l'outil de Datavisualisation, pris en charge financièrement par le Délégitaire Val de Loire Fibre dans le cadre du Fonds d'Usages Numérique (FUN).

I. Budget principal (TTC)

A. Investissement : 5 276 325,69 €

1. Les dépenses

Les investissements de Val de Loire Numérique sont principalement gérés en AP/CP. Seules les dépenses liées à la structure du Syndicat (équipements informatiques, mobiliers...) et le passeport Inclusion Numérique sont gérées en annualité budgétaire. Pour autant, une comptabilité analytique par département est mise en place.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Études et frais d'insertion (56 000 €)

Une enveloppe est prévue sur les frais de publication d'annonces légales dans le cadre de passation de marchés publics (6 000 €) et sur des frais d'études (20 000 €). Courant 2021, il est notamment prévu la passation d'un marché relatif à une assistance juridique qui permettra d'accompagner le Syndicat dans ses démarches juridiques.

De plus, des licences seront acquises notamment pour le logiciel paie, le logiciel facturation, la plateforme de télétransmission des actes à la préfecture, etc. Une enveloppe est également prévue pour l'hébergement et la maintenance des sites valdeloirenumerique.fr et smartvalde Loire.fr (30 000 €).

Smart Val de Loire (95 000€)

Le Syndicat travaille également sur des thématiques liées aux usages :

- Infrastructure Big Data : cette infrastructure a été mise en place courant 2020, elle permet de stocker les données récoltées sur les réseaux wifi du Syndicat, dans le respect de la législation et en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD). En 2021, une étude de cadrage sera conduite sur l'opportunité de la mise en place d'un réseau bas débit sur le territoire et des usages afférents. Par ailleurs, des développements de l'infrastructure seront nécessaires pour répondre aux nouveaux usages (45 000 €).
- Acquisition de données externes visant à enrichir les analyses des données restituées depuis les bornes wifi (30 000 €).
- Préfiguration de territoire intelligent sur le territoire : une enveloppe de 20 000 € est prévue pour d'éventuelles études.

À noter, l'outil de restitution des données wifi est pris en charge financièrement par le Délégué Val de Loire Fibre dans le cadre du Fonds d'Usages Numérique (FUN) pour un coût de 649 120 €. Ce projet a été confié à Geo4cast et consiste en la construction d'une interface qui présente des tableaux de bord et des cartographies illustrant les ratios de fréquentation touristique. Il sera présenté lors du Conseil syndical de février 2021.

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées

Le Passeport Inclusion Numérique

Pour 2021, il est proposé une enveloppe de 20 000 € pour le département de Loir-et-Cher et 60 000 € pour le département d'Indre-et-Loire au regard des montants versés en 2020.

En 2020, 7 292,70 € de subvention ont été versés sur le Loir-et-Cher et 38 782,74 € sur l'Indre-et-Loire. La différence entre les deux départements s'explique par la bonne qualité du réseau cuivre en raison du nombre de montées en débit construites sur chaque territoire (une centaine dans le Loir-et-Cher et une trentaine dans l'Indre-et-Loire).

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Le SMO a acquis un véhicule en décembre 2020, la paiement interviendra en début d'année 2021, il est donc prévu une enveloppe de 25 000 €. Cette acquisition est effectuée en remplacement du véhicule actuellement loué. Le parc automobile du Syndicat est constitué de deux véhicules acquis et de trois véhicules en location.

Le budget relatif aux équipements informatiques et mobiliers s'élève à 48 000 € (acquisition de mobilier, aménagement divers des locaux, ordinateur,...).

Chapitre 13 : Subvention d'investissement

En 2015 et 2016, la participation de la Région Centre-Val de Loire et du Département de Loir-et-Cher a été perçue sur le budget principal. En effet, le budget annexe THD a été créé en 2016. Ces participations ont été versées, d'une part, au titre des montées en débit et d'autre part, au titre du déploiement de la fibre. Il conviendra de les transférer (4 959 716,69 €) pour partie au budget annexe THD lorsque la subvention de l'État et de l'Europe sur la composante montée en débit sera perçue.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section

Amortissements : le Syndicat doit amortir les subventions reçues au titre de la participation des membres au passeport inclusion numérique, ce qui correspond à un montant de 12 609 € (dépenses d'investissement = recette de fonctionnement).

2. Les recettes

Les dépenses sont financées par le résultat 2020 de la section d'investissement soit 3 045 027,55 € (chapitre 001), les recettes d'amortissement soit 103 893 € (cf B-1 chapitre 040) et le virement de la section de fonctionnement de 2 127 405,14 € (cf B-1 chapitre 023).

B. Fonctionnement : 4 224 308,14 €

1. Les dépenses

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Dépenses de structures du Syndicat (Tours et Blois)

Elles s'élèvent à 312 000 € pour 2021 et intègrent notamment les loyers des deux sites (50 000 €), les formations (30 000 €), les assurances (30 000 €), les impressions et publications (26 000 €), les remboursements de frais de missions (20 000 €), les cotisations dont la cotisation à l'AVICCA (10 000 €), la location de 3 véhicules (10 000 €), les charges locatives (10 000 €), les frais de télécommunications (10 000 €), les frais de réception (8 000 €), les fournitures administratives (8 000 €), les fournitures de petits

équipements (6 000€), l'affranchissement (6 000 €), les frais de carburants pour les véhicules acquis (6 000 €), l'habillement des agents (5 000 €), les frais de ménage (5 000 €), etc.

Les autres dépenses : un budget de 650 000 € est proposé au titre :

- d'études (350 000 €) dont notamment une étude sur les champs d'expérimentation et les acteurs mobilisables, les modèles économiques et juridiques, les technologies requises, la méthodologie de conduite d'une expérimentation (100 000 € dont 50 % financé par la Caisse des Dépôts), une étude sur le réseau Lora (100 000 €), les missions du délégué à la protection des données pour la mise en conformité au RGPD (50 000 €),
- de prestations de services (300 000 €) dont notamment l'hébergement de l'infrastructure Big Data (30 000 €), un budget au titre de la communication dont celle du projet Smart Val de Loire, la mise en page du rapport d'activités 2020, des reportages photos lors d'évènements tels que des conférences de presse (10 000 €), l'abonnement à la plateforme de marché achat public, l'abonnement et l'hébergement du logiciel paie et du logiciel facturation (4 000 €), etc.

Chapitre 012 : Charges de personnel, frais assimilés

Les charges de personnel s'élèvent à 800 000 €. Elles intègrent le poste de "réfèrent administratif de la Direction Smart" (cf rapport page 35), financé par l'augmentation de la contribution des membres.

Val de Loire Numérique compte actuellement 14 agents pour assurer les missions qui lui sont dévolues sur les deux départements : un DGS, deux assistantes, deux chargés d'affaires Très Haut Débit et un chargé d'affaire Wifi sous la responsabilité du Directeur technique, deux gestionnaires Finances/Commande publique et administratif ressources humaines /wifi sous la responsabilité de la Directrice adjointe, une cheffe de projet Smart Val de Loire/Loir-et-Cher (mise à disposition gratuite par le Conseil départemental de Loir-et-Cher), un chef de projet Données et infrastructure Big Data sous la responsabilité de la Directrice de projet Smart Val de Loire et une chargée de communication sous la responsabilité du DGS.

Chapitre 022 : Dépenses imprévues

Un budget de 100 000 € est proposé en dépenses imprévues, soit 2,4 % des dépenses de fonctionnement.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Une subvention sera versée à l'Observatoire de l'Économie et des Territoires (40 000 €) dans le cadre de la collaboration sur le SIG. Par ailleurs, 10 € sont prévus pour des régularisations au titre du prélèvement à la source et de centimes de TVA.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Conformément aux délibérations du 7 février et du 4 juin 2019, le budget principal verse une subvention d'équilibre au budget annexe Wifi à hauteur de 90 000 € (cf II B.2). Enfin, 1 000 € sont prévus au titre d'éventuels intérêts moratoires.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section

Les amortissements 2021 s'élèvent à 103 893 € dont 47 869 € au titre des subventions « Passeport Inclusion Numérique » sur 3 ans et 56 024 € au titre des équipements informatiques, mobiliers, véhicules et équipements divers du Syndicat.

Chapitre 023 : Virement de section

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à 2 127 405,14 €.

2. Les recettes

Chapitre 70 : Ventes, produits fabriqués, prestations

Remboursement par les budgets annexes des moyens généraux : les budgets annexes rembourseraient au titre des frais de personnels 529 300 € au budget principal (budget annexe Wifi : 227 200 €, budget annexe THD : 302 100 €) et 40 000 € au titre des loyers (budget annexe Wifi : 17 000 €, budget annexe THD : 23 000 €). La refacturation est calculée au regard de l'activité de chaque agent sur chaque budget.

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

Participation des membres : Conformément à l'article 13 des statuts du SMO Val de Loire Numérique, chaque collègue contribue à hauteur de 20 % au besoin de financement annuel de la section de fonctionnement.

Il est proposé d'augmenter la participation des membres afin de financer un nouveau poste pour le Wifi 37/41 (45 K€). La contribution des membres serait alors de 577 000 € soit 115 400 € par collègue (contre 106 400 € en 2020). Cette évolution de 8,5 % ferait suite à une diminution de 5 % sur deux années consécutives (2018 et 2019).

Chapitre 75 : Autre produit de gestion courante

Redevance d'affermage : L'article 5.7 de la convention de la DSP stipule « Le Délégué s'acquiesce d'une redevance au profit du Délégué en contrepartie des ouvrages et équipements que ce dernier lui met à disposition dans le cadre de la mission 2, à savoir les liaisons optiques et équipements visant d'une part à la mise en œuvre de solution de desserte FttE Pré-BLOM et d'autre part à la mise en œuvre de sites FttN ». Son montant serait de l'ordre de 669 000 € HT en 2021. Cette redevance d'affermage est réévaluée au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de l'indice visé en annexe 15.0 de la présente convention, non encore paru.

Chapitre 013 : Atténuation de charges

Des écritures relatives aux tickets restaurants sont prévues à hauteur de 3 000 €.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section

Amortissements : Le montant des amortissements s'élève à 12 609 € (cf. dépenses d'investissement I A 1).

Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté

Le résultat 2020 de la section de fonctionnement est de 2 393 399,14 €.

II. Budget annexe Très Haut Débit (HT)

A. Investissement : 24 124 490,37 €

1. Les dépenses

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Études : le Budget Primitif 2021 prévoit une enveloppe de 600 000 € au titre de l'accompagnement sur le suivi de la DSP (analyse des études, suivi de travaux, analyse des compte rendus trimestriels et rapport d'activités 2020). À noter, ce marché fait l'objet d'un renouvellement au début de l'année 2021.

Il est ainsi prévu les frais d'insertion et de publication des annonces liés aux marchés publics (1 213,37€).

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

La Délégation de Service Public : le coût du projet FttH est de 489,9 M€ dont 253,9 M€ pour l'Indre-et-Loire et 236 M€ pour le Loir-et-Cher. **La participation publique totale est de 52,4 M€.**

Le calendrier de versement est prévu à l'article « 5.4 participation publique » de la convention de la DSP. Cette subvention publique se décompose en deux parties :

- Versements du 1^{er} établissement soit 26,1 M€ avec un calendrier de versement établi comme suit : à la remise des APD complets (2 601 646 €), procès-verbaux de recette sans réserve majeure (2 601 646 €), à la remise des DOE (7 804 938 €), l'approbation des DOE complets (2 601 646 €), recettes définitives d'une ZAPM (3 902 469 €), recette définitive du réseau (3 902 469 €).
- Raccordement final avec un montant maximal de 26,3 M€. L'article 5.4.3.1 de la convention de DSP stipule « Conformément aux principes du plan France Très Haut Débit, le délégant apporte au Délégataire une participation publique au titre des raccordements terminaux, dès lors qu'elle s'avère nécessaire, déterminée dans les conditions suivantes :
 - S'agissant des raccordements standards, le montant de la participation publique au titre du raccordement standard réalisé est forfaitisé par le Délégataire et s'élève à un montant unitaire de 85 €.
 - S'agissant des raccordements longs, quel que soit leur coût réel, le montant de la participation publique au titre du raccordement long réalisé est forfaitisé par le Délégataire et s'élève à un montant unitaire de 800 €. »

Par ailleurs, il est convenu qu'au-delà d'un délai de 10 ans à compter de l'entrée en vigueur de la convention (01/01/2018) aucune participation publique au titre des raccordements terminaux ne sera sollicitée par le Délégataire.

En 2018, 2 601 646 € ont été versés conformément à la convention de DSP. En 2019, aucun versement n'a été sollicité. Des subventions ont été versées en 2020 au Délégataire au titre de raccordements standards soit 113 815 € dont 112 795 € au titre de l'Indre-et-Loire et 1 020 € au titre du Loir-et-Cher.

En 2021, le budget est de 22 645 724 € dont :

- 10 869 948 € au titre du département du Loir-et-Cher
- 11 775 776 € au titre du département d'Indre-et-Loire.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section

Amortissements : en M4, l'amortissement des subventions d'investissement reçues est obligatoire. Le Syndicat doit donc amortir les subventions reçues de ses partenaires ce qui correspond à un montant de 877 553 € (dépenses d'investissement = recette de fonctionnement).

Ces subventions financent des équipements qui ne font pas l'objet d'amortissement (la participation du Déléataire est versée sur un compte 2764, non amortissable).

2. Les recettes

L'ensemble des dépenses d'investissement est financé par la reprise du résultat 2020 (chapitre 001 : 19 875 202,34 €), les dotations aux amortissements (chapitre 040 : 200 750 €), un virement entre section (chapitre 021 : 2 391 867,03 €) et la participation des membres (chapitre 13 : 1 656 671 €) répartie comme suit :

- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Région Centre-Val de Loire, au titre de l'Indre-et-Loire : 391 800 € (la participation totale de la Région est de 449 500 € dont 57 700 € en fonctionnement sur le budget principal pour ce département) • EPCI Indre-et-Loire : 1 205 856 € • EPCI Loir-et-Cher : 59 015 € | } | Conformément aux avenants et aux conventions de financement de 2018 |
|---|---|---|

B. Fonctionnement : 3 027 727,03 €

1. Les dépenses

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Dépenses liées aux sites prioritaires : Le Syndicat a mis en affermage auprès de son Déléataire des réseaux au 1er octobre 2020 en complément de ceux remis courant 2018. Cet affermage complémentaire concerne 3 zones dans l'Indre-et-Loire (ZA Bois Gaulpied à Sublaines, Collège Balzac à Azay-le-Rideau, ZA Polaxis à Neuillé-Pont-Pierre) et 2 zones dans le Loir-et-Cher (La Ferme de Boulogne à Tour-en-Sologne et ZA Les Plantes à Noyers-sur-Cher). Des crédits de fourniture d'électricité (1 000 €) sont tout de même prévus au budget afin de pouvoir payer les dernières factures.

Le Syndicat a été sollicité en 2016 pour raccorder la Ferme de Boulogne à la fibre optique. L'ONF facture au Syndicat la location de fourreaux (9 000 €) conformément à la convention signée le 27 octobre 2017. Le Syndicat refacture ces éléments à la SCI Ferme de Boulogne.

La convention de DSP réserve un minimum de 80 000 heures de formation (40 000 heures pour le Loir-et-Cher) et de 140 000 heures à l'insertion professionnelle (63 900 heures pour le Loir-et-Cher). Le contrôle est réalisé par la Maison de l'emploi du Blaisois pour le Loir-et-Cher (40 000 €). Ces dépenses sont financées par le Département du Loir-et-Cher.

Maintenance : Dans le cadre de sa mission de contrôle du Délégué, la Direction Technique utilise un outil de suivi du déploiement (contrôle des études, contrôles terrain, suivi des réserves...), un budget de 20 000 € est prévu.

Études : Un budget de 30 000 € est prévu pour le recours à des cabinets conseils sur notamment l'analyse du rapport d'activités du Délégué.

Remboursement au budget principal des moyens généraux : Le budget annexe verse 23 000 € au budget principal au titre des loyers (cf I- B-1).

Chapitre 012 : Charges de personnel, frais assimilés

Remboursement au budget principal des moyens généraux : Le budget annexe rembourserait 302 100 € au budget principal au titre des frais de personnel cf I- B-1).

Chapitre 65 et 67 : Opérations diverses

10 € sont prévus pour permettre des régularisations de centimes de TVA et 10 000 € aux titres d'éventuelles intérêts moratoires.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section

Amortissements : Les études non suivies de travaux font l'objet d'un amortissement sur 5 ans. (dépenses de fonctionnement = recettes d'investissement), cela représente 200 750 € en 2021.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à 2 391 867,03 €.

2. Les recettes

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Redevance de contrôle : L'article 4.3.1 du contrat de la DSP stipule « Afin de couvrir les frais engagés par l'Autorité Délégante pour le suivi des investissements à la charge du Délégué ainsi que le contrôle du service délégué, le Délégué lui verse une redevance annuelle dont le montant et les modalités de calcul sont détaillés dans le contrat de DSP. » Elle serait de 412 000 € en 2021 (perçu en 2020 : 411 998 €).

Divers : La redevance payée par le SMO à l'ONF dans le cadre du dossier de la SCI Ferme de Boulogne est refacturée à la SCI conformément à la convention passée avec la SCI en octobre 2019 (9 000 €).

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Le département de Loir-et-Cher a souhaité prendre en charge le contrôle des heures d'insertions de la DSP via une convention signée le 13 décembre 2019. Pour 2021, sa participation s'élève à 36 000 €.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section

Amortissements : Le montant des amortissements s'élève à 877 553 € (cf. dépenses d'investissement II A 1).

Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de fonctionnement 2020 est de 1 693 174,03 €. Il s'explique essentiellement par les opérations d'ordre. L'épargne nette (recettes réelles - dépenses réelles) 2020 est de 89 955,61 €.

III. Budget annexe Wifi (HT)

A. Investissement : 1 894 557,95 €

1. Les dépenses

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Études : Il faut distinguer deux types d'études :

- les études de sites touristiques réalisées par le prestataire QOS Telecom (160 000 € dont 110 000€ au titre du Loir-et-Cher et 50 000 € au titre de l'Indre-et-Loire).
- les études portées par le Syndicat : accompagnement juridique, stratégique sur le projet wifi tourisme/territorial (32 000 €).

Une enveloppe est prévue en 2021 pour des développements éventuels dans le cadre du marché avec QOS Telecom (30 000 €). En 2020, le Syndicat a sollicité des développements (26 842,33 €) afin de mettre en place notamment un portail d'authentification en 8 langues avec saisie de l'adresse email et du pays d'origine, une page d'atterrissage renvoyant vers le site internet de l'office de tourisme le plus proche, une charte d'utilisation simplifiée, favorisant le consentement éclairé de l'utilisateur pour l'utilisation de ses données.

Une enveloppe est également prévue pour d'éventuels frais de publications (2 184,95 €).

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Déploiement des bornes wifi :

Le Syndicat a signé, en avril 2019, avec la Société QOS Télécom un marché d'une durée de 4 ans relatif à la « fourniture, mise en œuvre, fonctionnement et maintenance d'un réseau Wifi territorial pour les départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher ».

Au 31 décembre 2020, le déploiement du réseau wifi tourisme est le suivant :

	Département de Loir-et-Cher	Département d'Indre-et-Loire
Nombre de sites étudiés	70	44
Nombre de sites déployés	22	13

Sur 2021, une enveloppe de près d'1M€ est prévue sur les deux départements correspondant à un déploiement d'une centaine de sites.

L'équipement des sites représenterait 903 000 € (environ 63 sites) en Loir-et-Cher et 435 000 € (environ 36 sites) en Indre-et-Loire.

En Loir-et-Cher, ce budget intègre le déploiement du wifi dans les Ehpad. En effet, le Département du Loir-et-Cher subventionnera les Ehpad qui souhaitent s'équiper en bornes wifi. Ces dépenses intègrent l'équipement (bornes wifi, surbox, etc.) et l'installation par le prestataire (réalisation des travaux de génie civil, câblage, etc.).

À noter, les bornes territoriales DSP, intégrées dans la convention de DSP (annexe 22), s'inscrivent également dans la gestion de ce projet. Elles sont fournies par le Délégué qui prend en charge l'acquisition des bornes et sont installées par QOS Telecom.

Il est prévu une enveloppe de 30 000 € pour l'acquisition en 2021 de la solution événementielle prévue dans le marché avec la société QOS Telecom.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section

Amortissements : En M4, l'amortissement des subventions d'investissement reçues est obligatoire. Le Syndicat doit donc amortir les subventions reçues de ses partenaires ce qui correspond à un montant de 302 373 € (dépenses d'investissement = recette de fonctionnement).

2. Les recettes

Chapitre 13 : Subventions

Les Départements du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire ont souhaité soutenir financièrement ce projet. La Région Centre-Val de Loire a également validé son engagement dans le cadre de l'adoption de la nouvelle SCORAN. Certains EPCI ont également souhaité soutenir ce projet. Afin de faciliter les démarches d'un gestionnaire de site pour obtenir une subvention publique, le Syndicat, à la demande de ses membres, a mis en place un "guichet unique de subventions". Ainsi, les gestionnaires de sites sollicitent directement auprès du Syndicat la subvention publique allouée par les membres du Syndicat. Pour ce faire, il a été nécessaire de définir un cadre commun pour l'attribution de ces subventions (définitions de 6 catégories de sites). Ainsi, dans le cadre de sa politique propre, chaque financeur a décidé d'attribuer une subvention en fonction de la typologie du site :

	Catégorie de site	Région	Département	EPCI	Gestionnaire de site
Loir-et-Cher	1	25 %	25 %	25 %	25 %
	2	30 %	30 %	20 %	20 %
	3	20 %	20 %	20 %	40 %
	4	30 %	50 %	20 %	0 %
	5	20 %	20 %	20 %	40 %
	6	25 %	25 %	0 %	50 %
Indre-et-Loire	1	25 %	20 %	20 %	35 %
	2	30 %	20 %	20 %	30 %
	3	20 %	20 %	20 %	40 %
	4	30 %	20 %	20 %	30 %
	5	20 %	20 %	20 %	40 %
	6	25 %	0 %	0 %	75 %

Définition des catégories de site

Catégorie 1 : Petit site touristique *Catégorie 2 : Moyen site touristique*
Catégorie 3 : Grand site touristique *Catégorie 4 : Coeur de ville touristique*
Catégorie 5 : Hôtellerie de plein air *Catégorie 6 : Hébergements meublés & chambres d'hôtes*

À fin 2020, le projet est subventionné par les membres du Syndicat à hauteur de 2 243 758 €. À noter, la Région et les Départements ont pris en charge l'infrastructure à hauteur de 1/3 chacun.

NOM DE LA COLLECTIVITÉ	DATE SIGNATURE CONVENTION	MONTANT DE LA CONVENTION
Région Centre-Val de Loire	22/10/2019	650 000 €
Département de Loir-et-Cher	14/06/2019	623 000 €
Département d'Indre-et-Loire	21/06/2019	500 000 €
EPCI 41		
CC Perche et Haut Vendômois	14/10/2019	25 800 €
CC Romorantinois et Monestois	21/10/2019	20 000 €
CA Territoires Vendômois	27/10/2019	58 600 €
CC Grand Chambord	20/11/2019	52 000 €
CC Val de Cher Controis	20/11/2019	97 000 €
CC Sologne des Rivières	16/01/2020	5 000 €
CC Cœur de Sologne	05/10/2020	25 000 €
CC Beauce Val de Loire	19/10/2020	20 000 €
	Total	303 400 €
EPCI 37		
CC Touraine Vallée de l'Indre	27/09/2019	65 000 €
CC Chinon Vienne et Loire	16/10/2019	27 930 €
CC Val d'Amboise	27/01/2020	10 000 €
CC Touraine Val de Vienne	13/02/2020	20 345 €
CC Touraine Est-Vallées	04/06/2020	24 083 €
CC Bléré Val de Cher	25/11/2020	20 000 €
	Total	167 358 €
TOTAL GLOBAL		2 243 758 €

Sur l'année 2021, les subventions prévisionnelles sont les suivantes :

- Subvention de la Région : au titre du département de Loir-et-Cher, 65 000 € (sur une subvention totale de 400 000 €)
- Subvention du Département de Loir-et-Cher : 120 000 € (sur une subvention totale de 623 000 €).
- Subvention du Département d'Indre-et-Loire : 0 € en 2021 (sur une subvention totale de 500 000 €, soldée en 2020).

- Subvention des EPCI 41 : 100 000 € au regard de l'hypothèse des sites programmés pour 2021.
- Subvention des EPCI 37 : 80 000 € au regard de l'hypothèse des sites programmés pour 2021.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section

Amortissements : Il est prévu 117 928 € (cf. dépenses de fonctionnement III B 1).

Chapitre 001 : Excédent d'investissement N-1 repris

Le résultat 2020 est de 902 894,95 €.

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Le résultat de fonctionnement 2020 est de 5 500 €. Il sera affecté en investissement (compte 1068) afin d'une part de financer les études d'investissement réalisées en 2020 (5 500 €).

Chapitre 021 : Virement à la section d'investissement

Le virement de section permet d'affecter en investissement le financement des études 2021 portées par le Budget principal via la subvention d'équilibre (cf. III B.1) soit 503 235 €.

B. Fonctionnement : 1 075 373,00 €

1. Les dépenses

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ces dépenses s'élèvent à 227 000 €. Elles intègrent :

- Le maintien en conditions opérationnelles des bornes déployées, estimé à 70 000 €.
- l'hébergement des données récoltées par les bornes wifi (37 000 €/an) : une option log radio sera prévue dans un prochain avenant avec la société QOS Télécom, cette option installée sur une borne permettra de comptabiliser le nombre d'appareils près d'une borne sans authentification de l'utilisateur (3 000 €),
- des prestations de service (40 000 €) dont notamment la réflexion sur la mise en place de la solution événementielle, l'externalisation de la réalisation d'audit pour les petits sites, le paramétrage du portail d'open data,
- des éventuelles études (30 000 €) juridique ou technique,
- la refacturation des moyens généraux par le budget principal au titre des loyers (17 000 €),
- la signalétique du projet Wifi tourisme (flyers, vitrophanie logotés, autocollants logotés apposés sur les bornes wifi) pour 30 000 €.

Chapitre 012 : Charges de personnel, frais assimilés

Remboursement au budget principal des moyens généraux : Le budget annexe rembourserait 227 200 € au budget principal au titre des frais de personnel. (cf I- B-2).

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

10 € sont prévus au titre d'écritures de régularisations de centimes de TVA.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section

Amortissements : Les amortissements seront de 117 928 € en 2021. (cf. III A 2).

Chapitre 023 : Virement de section

Le virement de section s'élève à 503 235,00 €. €. (cf. III A.2).

2. Les recettes

Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués, prestations

Le gestionnaire de site est facturé selon la grille tarifaire définie par délibération du 9 octobre 2019. Comptablement, l'ensemble des recettes perçues du gestionnaire de site sont inscrites en fonctionnement (études, travaux, maintenance).

Au vu de l'hypothèse de sites programmés pour 2021, la facturation 2021 serait au titre des études et déploiements de 638 000 € (dont 408 000 € au titre des Ehpad) et de 45 000 € au titre de la facturation des services.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Subvention d'équilibre du budget principal : Afin de financer, d'une part, les études menées par le Syndicat (investissement), et d'autre part, le besoin de financement de la section de fonctionnement, une subvention d'équilibre est prévue au BP 2021 à hauteur de 90 000 €.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section

Amortissements : le Syndicat doit amortir les subventions reçues de ses partenaires ce qui correspond à un montant de 302 373 € (dépenses d'investissement = recette de fonctionnement).

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

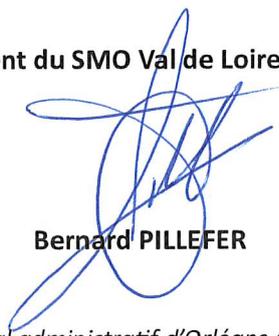
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article unique : le Budget Primitif 2021, ci-annexé, comprenant le budget principal et les budgets annexes, est adopté.

Le Président du SMO Val de Loire Numérique,


Bernard PILLEFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Annexe 1 : Présentation par chapitre du BP 2021

Budget principal

Le BP 2021 intègre une reprise prévisionnelle des résultats 2020 :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2020	8 952 567,34	1 058 485,05
Recettes 2020	10 620 820,61	1 688 234,30
Résultat de l'exercice 2020	1 668 253,27	629 749,25
Résultat 2019 reporté	1 376 774,28	1 763 649,89
Résultat de clôture 2020	3 045 027,55	2 393 399,14
	5 438 426,69	

Aucun reste à réaliser n'a été effectué en dépenses et en recettes.

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre budgétaire		BP2021	Chapitre budgétaire		BP2021
20	Immobilisations incorporelles	151 000,00	001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	3 045 027,55
204	Subventions d'équipement versées	80 000,00	20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	73 000,00	23	Immobilisations en cours	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	040	Opérations d'ordre de transferts entre section	103 893,00
13	Subventions d'investissement	4 959 716,69	021	Virement à la section d'investissement	2 127 405,14
040	Opérations d'ordre de transferts entre section	12 609,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	13	Subventions d'investissement	
Total		5 276 325,69	Total		5 276 325,69
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre budgétaire		BP2021	Chapitre budgétaire		BP2021
011	Charges à caractère général	962 000,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	2 393 399,14
012	Charges de personnel, frais assimilés	800 000,00	70	Ventes produits fabriqués, prestations	58 300,00
65	Autres charges de gestion courants	40 010,00	74	Dotations, subventions et participations	577 000,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00	75	Autre produit de gestion courante	68 000,00
67	Charges exceptionnelles	91 000,00	013	Atténuations de charges	3 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	103 893,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	12 609,00
023	Virement à la section d'investissement	2 127 405,14			
Total		4 224 308,14	Total		4 224 308,14

Budget annexe Très Haut Débit

Le BP 2021 intègre une reprise prévisionnelle des résultats 2020 :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2020	1 266 289,50	492 995,89
Recettes 2020	2 962 655,50	1 239 125,50
Résultat de l'exercice 2020	1 696 366,00	746 129,61
Résultat 2019 reporté	18 178 836,34	947 044,42
Résultat de clôture 2020	19 875 202,34	1 693 174,03
	21 568 376,37	

Aucun reste à réaliser n'a été effectué.

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre budgétaire		BP2021	Chapitre budgétaire		BP2021
20	Immobilisations incorporelles	601 213,37	001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	19 875 202,34
27	Autres immobilisations financières	22 645 724,00	13	Subventions d'investissement	1 656 671,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	877 553,00	040	Opérations d'ordre de transferts entre section	200 750,00
23			021	Virement à la section d'investissement	2 391 867,03
Total		24 124 490,37	Total		24 124 490,37
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre budgétaire		BP2021	Chapitre budgétaire		BP2021
011	Charges à caractère général	123 000,00	75	Autres produits de gestion courante	421 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	302 100,00	77	Produits exceptionnels	36 000,00
65	Autres charges de gestion courants	10,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	877 553,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 693 174,03
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	200 750,00			
023	Virement à la section d'investissement	2 391 867,03			
Total		3 027 727,03	Total		3 027 727,03

Budget annexe Wifi

Le BP 2021 intègre une reprise prévisionnelle des résultats 2020 :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2020	517 014,00	300 521,80
Recettes 2020	881 709,36	306 021,80
Résultat de l'exercice 2020	364 695,36	5 500,00
Résultat 2019 reporté	538 199,59	0,00
Résultat de clôture 2020	902 894,95	5 500,00
	908 394,95	

Aucun reste à réaliser n'a été effectué.

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre budgétaire	BP2021	Chapitre budgétaire	BP2021
20 Immobilisations incorporelles	224 184,95	10 Affectation Résultat	5 500,00
21 Immobilisations en cours	1 368 000,00	13 Subventions d'investissement	365 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	302 373,00	001 Excédent d'investissement	902 894,95
13		040 Opérations d'ordre de transferts entre section	117 928,00
		021 Virement à la section d'investissement	503 235,00
Total	1 894 557,95	Total	1 894 557,95
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre budgétaire	BP2021	Chapitre budgétaire	BP2021
011 Charges à caractère général	227 000,00	70 Ventes produits fabriqués, prestations	688 000,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	227 200,00	77 Produits exceptionnels	90 000,00
65 Autres charges de gestion courants	10,00	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	302 373,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	117 928,00		
023 Virement à la section d'investissement	503 235,00		
Total	1 075 373,00	Total	1 075 373,00

Annexe 2 : Synthèse des participations des EPCI en fonctionnement

	Participations 2021	
	%	BP 2021
CA Agglopolys	31,83%	36 727 €
CA Territoires Vendômois	16,30%	18 809 €
CC du Val de Cher Controis	14,40%	16 620 €
CC du Romorantinais et du Monestois	10,10%	11 661 €
CC Collines du Perche	1,84%	2 122 €
CC Beauce Val de Loire	5,99%	6 912 €
CC Grand Chambord	6,24%	7 195 €
CC Cœur de Sologne	3,19%	3 682 €
CC Sologne des Etangs	2,62%	3 023 €
CC Sologne des Rivières	3,26%	3 762 €
CC Perche et Haut Vendômois	2,77%	3 199 €
CC Terres du Val de Loire	1,46%	1 688 €
Total Loir-et-Cher	100%	115 400 €
CC Loches Sud Touraine	16,52%	19 061 €
CC Touraine Vallée de L'Indre	16,76%	19 343 €
CC Touraine-Est Vallées	12,57%	14 506 €
CC Touraine Ouest Val de Loire	10,67%	12 314 €
CC Val d'Amboise	8,88%	10 245 €
CC Touraine Val de Vienne	8,06%	9 303 €
CC Gâtine et Choisilles - Pays de Racan	6,86%	7 912 €
CC Bléré Val de Cher	6,85%	7 902 €
CC Chinon - Vienne et Loire	7,50%	8 651 €
CC Castelrenaudais	5,34%	6 163 €
Total Indre-et-Loire	100%	115 400 €